



Indemnité Spécifique de Service (ISS)

Chaque année, l'administration négocie auprès du budget, un plan budgétaire pour financer ses mesures catégorielles. Cette année, le projet de répartition de l'enveloppe catégorielle est présenté aux organisations syndicales le 18 mars 2010. Il a été validé par circulaire en date du 12 avril.

Dans le bilan des mesures catégorielles 2009, nous constatons qu'une partie de nos revendications sont prises en compte et réalisées :

- L'augmentation du taux de base et du montant spécifique de base de 1%,
- La réduction à 3 des coefficients de zone géographique : 1,00 – 1,10 et 1,20,
- L'augmentation de ½ point de coefficient de grade pour les TSE et CTRL de premier niveau.

Lors de cette réunion, le SN PETULTEM, le SN ITPECT et le SN PTATECT portent une motion commune sur l'Indemnité Spécifique de Service (ISS), que vous trouverez en pièce ci-jointe.

Seuls à intervenir sur ce sujet, les 3 Syndicats Nationaux (SN) Force Ouvrière dénoncent les pertes subies par les agents et exigent une revalorisation immédiate de la valeur du point d'ISS. Ils réclament aussi le paiement de l'année de décalage en rappelant que le MEEDDM est le seul ministère à ne pas l'avoir rattrapé et dénoncent la non utilisation de 1,4 M€ prévus pour engager cette mesure en 2009.

Grâce à cette action, Force Ouvrière obtient :

- une revalorisation de la valeur du point d'ISS de 0,5%, non prévue dans le projet initial. Certes faible, mais mieux que rien.
- que la DRH porte la question du rattrapage de l'année de décalage dans le cadre d'un plan triennal 2011-2013 (hors enveloppe catégorielle).

Force Ouvrière ne confond pas ses revendications avec ce qu'il obtient. Nous attendons les arbitrages de la DRH pour communiquer sur le sujet.

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point »
(La Fontaine)

Les réussites de notre action commune sont la preuve que seul FO affiche un discours construit pour l'ensemble de la filière technique, que nous portons les revendications avec détermination et obtenons des résultats qui vont dans l'intérêt des agents.

**« Pensons collectif
pour défendre nos droits individuels »**